

L'attestation d'accueil permet à un étranger de venir en France dans le cadre d'une visite à caractère privé ou familial.

Le dépôt des dossiers se fait sur rendez-vous auprès du service de l'état civil.

[Consultez la liste des pièces à fournir](#)

A savoir : Les demandes sont traitées dans un délai de 2 à 4 semaines. Pensez à anticiper votre demande!

@ CONTACTEZ-NOUS



MAIRIE DE CHEVILLY-LARUE

88 Avenue Du Général De Gaulle
94 669 Chevilly-Larue Cedex

☎ 01 45 60 18 00

📠 01 49 78 01 36